



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

# Délibération n°19-04-23-07

**OBJET : CONCESSION D'AMENAGEMENT : Aménagement du lotissement de NEUVIC « CLOSANGE » : Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité relative à l'exercice clos du 31 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 JUIN, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 JUIN 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	3	0	19	0	0

**PRÉSENTS :** Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Fanny CHASSAGNARD, Céline CONDAMINAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Delphien LAMOTHE, Catherine LARTIGAUT, Dominique MIERMONT, Thierry MURAT, Sylvain NOEL, Danielle PRADEL, Guillaume REPEZZA, Pascal RONCERAY

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU, Lucie REYMOND-BUYCK a donné procuration à Dominique MIERMONT, Christine MAURY a donné procuration à Catherine LARTIGAUT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Nathalie BUGEAT

Monsieur Pascal RONCERAY explique que dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 16 décembre 2021, la commune de Neuvic a confié à la SEM 19 la réalisation d'un programme d'aménagement de lotissement dénommé « CLOSANGE ».

Conformément à l'article 17, et au terme de chacun de ses exercices sociaux, la SEM 19 doit réglementairement présenter à la Ville un compte rendu annuel, comprenant un bilan financier prévisionnel global actualisé au 31/12/N-1, un plan de trésorerie actualisé, un tableau des acquisitions et des cessions immobilières réalisées, une note de conjoncture et l'avenant correspondant.

L'avenant n°1 a pour objet de présenter les documents financiers réglementaires arrêtés au 31 décembre 2022.

**APRÈS AVOIR ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint,

### Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE** le compte-rendu financier annuel à la Collectivité et ses annexes ;
- APPROUVE** l'avenant 1 à la convention initiale qui valide le compte rendu annuel remis à la collectivité au 31/12/2022 ;
- AUTORISE** Madame la Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.



Madame la Maire,  
Dominique MIERMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20230619-19-04-23-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

DELIBERATION CM/2023/5/DELIB-19-06-23-07 ~ page 1/1

